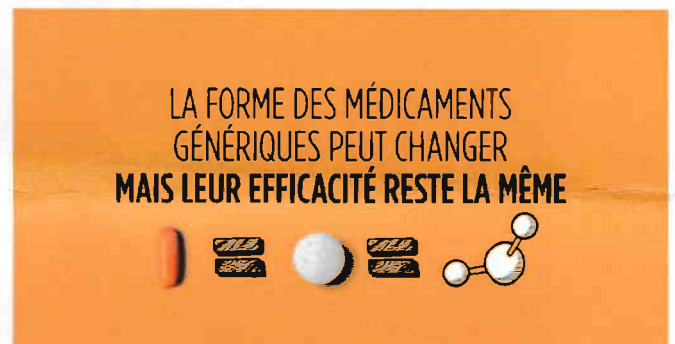


Médicaments génériques : ils méritent de vous soigner !

Lorsqu'ils en utilisent, 93% des Français se disent satisfaits des médicaments génériques. Pour autant en Côte-d'Or, l'utilisation de ces médicaments stagne, plaçant le département à la 84ème place nationale. Pourquoi un tel retard ? La faute à certaines idées reçues et croyances qui persistent, alors même que 96% des cote-d'oriens ont déjà utilisé un médicament générique et que plusieurs études scientifiques ont montré que les médicaments génériques sont aussi efficaces que d'autres médicaments.

Le médicament générique : un médicament auquel on peut faire confiance

Présents depuis plus de 20 ans dans notre système de santé, les médicaments génériques traitent la plupart des maladies (y compris le cancer, le diabète et l'hypertension). Comme tout médicament, les médicaments génériques font l'objet de contrôles tout au long de leur chaîne de fabrication et sont suivis de manière constante grâce au dispositif de pharmacovigilance. Chaque jour, 2 millions de boîtes de médicaments génériques sont dispensés en France et près de 15 000 en Côte-d'Or.



Le médicament générique : un médicament efficace par définition

Pour obtenir le statut de médicament « générique », un médicament doit donc prouver sa bioéquivalence avec le médicament d'origine. La bioéquivalence est la garantie d'une efficacité thérapeutique et d'une sécurité d'emploi identiques à celle des médicaments d'origines. En d'autres termes, l'utilisateur n'est pas plus exposé à des effets secondaires liés à la molécule que le médicament d'origine.

Le médicament générique : un médicament citoyen et responsable

Environ 30% moins cher que les médicaments d'origine, les médicaments génériques permettent d'importantes économies : 7 milliards d'économies en 5 ans en France et près de 811 000 euros d'économies pour l'année 2016 en Côte-d'Or. Les économies réalisées permettent la prise en charge des traitements innovants, contribuent à garantir un accès aux soins équitable pour tous et donc de maintenir la pérennisation de notre système de santé. 74% des Français* se déclarent d'ailleurs prêts à « avoir davantage de médicaments génériques sur l'ordonnance que leur remet le médecin ».

**Source : « Panorama des connaissances, perceptions et pratiques des Français et des professionnels de santé (médecins généralistes et pharmaciens d'officine) à propos des médicaments génériques » - Institut BVA pour la Cnamts - Baromètre réalisé par téléphone en février 2016.*

● Les réponses à vos questions

► *Est-ce que l'on peut être allergique à un médicament générique ?*

Comme pour tout médicament, cela dépend des allergies de chacun. Certaines personnes peuvent être allergiques ou présenter des intolérances à des ingrédients tels que le lactose, l'amidon de blé ou encore le glucose. Ceux-ci peuvent se trouver dans la composition des médicaments, qu'il s'agisse de médicaments princeps ou de médicaments génériques. Ces substances, appelées « excipients** à effet notoire », ont été recensées et sont obligatoirement listées sur la notice et sur la boîte des médicaments. Le médecin et le pharmacien peuvent ainsi en tenir compte et recommander un autre médicament générique sans cet excipient si cela est nécessaire.

***Substances qui servent à mettre en forme le médicament mais qui ne modifient pas son efficacité thérapeutique.*

► *On a changé mon médicament, ce n'est plus la même boîte ni la même couleur, comment m'y retrouver ?*

Il est important de bien connaître les médicaments qui composent votre traitement. Les boîtes, les formes et les couleurs peuvent changer d'une marque de médicament à l'autre, mais c'est la substance active qu'il contient qui compte. Votre médecin a fait le choix du traitement qui répond le mieux à votre besoin médical et inscrit le médicament sur l'ordonnance avec son vrai nom scientifique (DCI). Vous pouvez également demander à votre pharmacien de vous donner toujours le même générique, ou de noter sur la boîte le nom du médicament d'origine que remplace le médicament générique, pour éviter de vous tromper.

► *Et si la forme du comprimé ou le goût du médicament générique ne me convient pas ?*

Vous pouvez en parler avec votre pharmacien. Il pourra vous proposer un autre médicament générique présenté sous une forme mieux adaptée : plus facile à avaler, avec un goût différent, sans excipient à effet notoire.

► *Si je choisis de ne pas avoir recours à des médicaments génériques, est-ce que je serai remboursé ?*

Oui mais vous ne pourrez pas bénéficier du tiers payant. Vous devrez régler tout de suite au pharmacien les médicaments prescrits par votre médecin. Vous serez remboursé ultérieurement par votre centre de sécurité sociale, après envoi de la feuille de soins correspondante.

● D'autres questions ?

► Pour plus d'informations, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien, ou rendez-vous sur www.medicaments.gouv.fr

Visuels à votre disposition en haute définition pour vos articles :

(à nous demander par mail à l'adresse : service.communication@cpam-dijon.cnamts.fr)

Visuel du spot TV :



Infographies pédagogiques :



Vidéos et didacticiels pour vos articles web et newsletters :



Le spot TV :

Disponible sur la chaîne Youtube de l'Assurance Maladie



Les didacticiels

Disponibles sur la chaîne Youtube de l'Assurance Maladie



Les clips courts

Disponibles sur la chaîne Youtube de l'Assurance Maladie

